

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES ET PATRIMOINE DFCPAJI\_2025\_148 Défense devant le Tribunal Administratif suite au référé suspension de la décision de non reconnaissance d'imputabilité au service de la maladie d'un agent et de l'arrêté la plaçant en disponibilité d'office ainsi qu'au recours en annulation dudit arrêté

## Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonctions et de signature de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°2024-65 du 3 juin 2024,

Considérant que le 13 mars 2025, Madame Soria KHENOUCHI a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en :

- en référé suspension de la décision municipale du 19 décembre 2023 portant refus de reconnaissance d'imputabilité au service de sa maladie et de l'arrêté du 7 février 2025 la plaçant en disponibilité d'office du 11 mars 25 au 10 mars 2026,
- en annulation de l'arrêté du 7 février 2025 susvisé instances 2502500 & 2502517.

Il convient de défendre aux actions intentées contre la Ville.

## DECIDONS

- de défendre aux actions intentées par Madame KHENOUCHI contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille :
- de confier la représentation de ses intérêts à Maître Laurent BIDAULT, du cabinet AARPI NOVLAW Avocats, 53 bd de Magenta, 75010 PARIS, titulaire du marché 21-014;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat aux coûts forfaitaires de 1080 €TTC et 1440 €TTC, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2025

Envoyée en Préfecture le 13 mai 2025

Publiée sur le site internet de la Ville le

Par délégation du Maire Jean-Marie VUYLSTEKER Premier Adjoint

((((Vitaville

www.tourcoing.fr